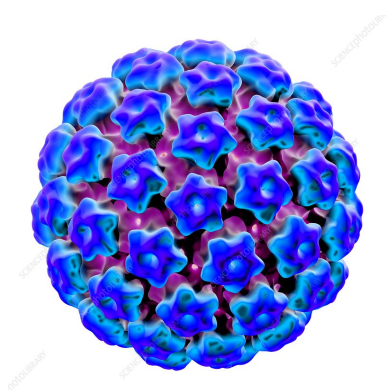


<http://clg-les-provinces-blois.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article676>

Vaccination papillomavirus et rappels de vaccins

- Le Collège - santé -



Date de mise en ligne : dimanche 15 septembre 2024

Copyright © Collège Les Provinces Blois - Tous droits réservés

Une campagne nationale de vaccination contre les infections à papillomavirus (HPV) s'organise au collège.

Les professionnels de santé du Centre de vaccination de votre département, se déplacent au sein du collège pour proposer cette vaccination recommandée dès 11 ans, pour plus d'efficacité. Le délai entre les 2 doses est de 5 à 13 mois.

La 1ère dose se fera en 5è, la 2è dose vous sera proposée l'année scolaire suivante (en 4è).

Une mise à jour des autres vaccins recommandés pour votre enfant, pourra se faire, si vous en donnez l'accord.

Vous pouvez dès aujourd'hui :

" Compléter le formulaire d'autorisation parentale en ligne et accéder à toutes les informations sur cette vaccination, en cliquant sur le lien : <https://hvp.voozanoo.net/hvp/auth/index/index/region/cvl>

Les données complétées sont conservées et sécurisées par l'éditeur certifié ISO 27 001 « hébergeur de données de santé à caractère personnel »

Ce formulaire en ligne est ouvert jusqu'au dimanche 29 septembre 2024 (minuit).

" Ou, si vous avez des difficultés à compléter en ligne, ce formulaire d'autorisation parentale, votre enfant pourra retirer le document en format « papier » auprès de l'infirmière

Ces formulaires « papier » sont à rendre au plus tard le 23 septembre 2024 au collège, sous enveloppe fermée à l'accueil dans une urne.

La vaccination d'un mineur nécessite l'accord de ses responsables légaux.

En cas de deux responsables légaux, les deux peuvent compléter le formulaire d'autorisation parentale ou compléter un seul formulaire pour l'enfant, en ayant eu l'accord préalable de l'autre responsable légal.

Si l'un des deux responsables légaux s'oppose à la vaccination, ce refus prime. L'enfant, au regard de la loi, ne pourra pas être vacciné.

Le jour de la vaccination, votre enfant devra obligatoirement avoir son carnet de santé ou de vaccination. Sans ce document, l'enfant ne pourra pas être vacciné.

Le Centre de vaccination, se déplacera sur l'ensemble des collèges de votre département, à partir d'Octobre 2024. La date de la séance vous sera communiquée ultérieurement par l'établissement.

Les Informations administratives des élèves de 5è (Nom-prénom-adresse-numéro de tél. des responsables légaux) sont partagées dans le respect des lois strictes « RGPD » avec le centre de vaccination pour l'organisation de ces séances. Si vous refusez ce partage d'information, signalez-le à l'établissement scolaire.

Un webinaire de présentation de cette vaccination a eu lieu le lundi 17 juin 2024. Si vous n'avez pas pu y assister, vous pouvez cliquer sur le lien suivant pour accéder au replay : https://youtu.be/N5AS_owEAVI